DÉLIBÉDATION DU BUDEAU DU SYNDICAT MIXTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Fave-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-01-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU

5.1. Fonctionnement des assemblées

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Organisation des réunions de Bureau en visio-conférence partiellement ou totalement à distance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le projet de règlement transmis avec la convocation proposant une connexion sur la plate-forme Zoom ou par téléphone,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

✓ adoptent les conditions d'organisation pour les réunions du Bureau qui figurent dans le règlement joint et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication

⁹ 1 3 JAN. 2021

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 7.6. Contributions budgétaires

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbave

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-02-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 7.6. Contributions budgétaires

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Contrat de Parc 2021-2023 avec la région des Pays de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Un nouveau Contrat de Parc a été établi avec la région Pays de la Loire pour la période 2021-2023.

La dotation globale annuelle et celle relative au programme d'actions sont maintenues à l'identique.

cette dotation globale est de 650 000 €, ventilée comme suit :

- ✓ participation statutaire et abondement : 377 433 €
- ✓ programme d'actions : 272 567 €

Les actions qui seront financées au titre de ce contrat de Parc s'inscrivent dans les grandes priorités régionales déclinées en 5 axes :

- √ valorisation du territoire et de son potentiel en matière de développement local durable,
- ✓ préservation et valorisation de terres agricoles, forestières et des espaces naturels, support de biodiversité,
- ✓ éducation au territoire,
- ✓ expérimentation pour l'aménagement durable et l'adaptation des territoires aux changements climatiques,
- ✓ dynamique inter-Parcs, un réseau innovant et synergique.

Le programme d'actions annuel devra présenter un minimum de 45 % d'opérations et présenter à minima, de manière cumulée, 15 % du montant alloué à la programmation triennale sur les axes « expérimentation » et « dynamique « inter-Parcs » du programme d'actions.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 7.6. Contributions budgétaires

Il est à remarquer qu'en raison de la crise sanitaire une dérogation est accordée en 2021 : la programmation devant atteindre 40 % (au lieu de 45 %) des actions en investissement.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser Madame la Présidente à signer ce contrat triennal.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le

1 3 JAN, 2021

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-03-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Réserve Naturelle Régionale marais de Taligny : demande de financement 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil régional du Centre portant classement de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny,

Vu la convention de gestion en date du 3 février 2015 conclue entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire et la Région Centre,

Considérant que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est désignée co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les actions de restaurations, d'entretien et de valorisation.

Considérant que le Parc est également désigné co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes,

Considérant que l'intervention du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour 2021 consistera à :

- ✓ suivre l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- √ fournir un ensemble de données permettant d'évaluer l'évolution des populations d'espèces et des habitats du marais;
- ✓ pouvoir intégrer ces données sur Sterne 2.1 et les diffuser sous format SINP à l'État,
- ✓ assurer la gestion courante technique et administrative du site;
- ✓ suivre la préparation du futur plan de gestion.

Plan de financement proposé :

Dépense de fonctionnement	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C
Suivi de la flore (SE3)	1 800,00 €	20,00 %	360,00 €	2 160,00 €
Suivi oiseaux par baguage (SE9)	3 150,00 €	0,00 %	0,00 €	3 150,00 €
Animation et cogestion PNR	11 180,67 €	0,00 %	0,00 €	11 180,67 €
TOTAL DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT	16 130,67 €		360,00 €	16 490,67 €

Base éligible en fonctionnement : 16 490,67€ TTC

Financeur	Base éligible	Taux	Total du financement
Région Centre - Val de Loire – fonds RNR	16 490,67 €	70 %	11 543,47 €
PNR Loire-Anjou-Touraine	16 490,67 €	30 %	4 947,20 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT :	16 490,67 €	100 %	16 490,67 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Approuvent le plan de financement,
- ✓ Autorisent la Présidente à solliciter l'aide de la Région Centre Val de Loire pour l'année 2021 et pour un montant de 11 543,47 €,
- ✓ Autorisent la Présidente à signer tous documents afférents à cette action

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le

1 3 JAN, 2021

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés avant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

M. Michel PONCHANT, à Jean-Marie GENNETEAU

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-04-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

LIFE CROAA: demande de financement 2021-2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2014-13-CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Vu la délibération n° 2015-22 B du Bureau en date du 23 septembre 2015 approuvant notamment la candidature du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine au programme LIFE CROAA et fixant le plan de financement prévisionnel ;

Vu la délibération n° 2017-23 du Bureau en date du 13 septembre 2017 qui valide le nouveau plan de financement de la première période et abroge le plan de financement initialement prévu par délibération n° 2015-22 du 23 septembre 2015;

Vu la convention de partenariat LIFE CROAA conclue avec la Société Herpétologique de France (SHF) en date du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu l'avenant n° 1 à ladite convention de partenariat conclu avec la Société Herpétologique de France (SHF) en date du 11 juillet 2017 ;

Considérant que le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est particulièrement concerné par l'invasion du Xénope lisse dans les milieux aquatiques ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est donc engagé depuis 2016 dans un LIFE CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians in France) axé sur le Xénope lisse et la Grenouille taureau en tant que « bénéficiaire associé », relais local et territorial, sur le volet Xénope. Il porte également quelques-unes des actions du plan d'action national sur le Maine et Loire et l'Indre et Loire;

Considérant que les objectifs du LIFE CROAA sur les 6 années d'exercice d'activités sont :

- √ identifier une stratégie à suivre en cas d'une invasion par un amphibien exotique envahissant :
- ✓ tester des nouvelles méthodes de lutte ;
- ✓ sensibiliser à la problématique des amphibiens envahissants :
- ✓ éradiquer et/ou contrôler les populations.

Considérant que la deuxième aide (deuxième partie du financement sur 6 ans) arrive à terme, il convient de solliciter à nouveau la Région Centre-Val de Loire, pour la troisième et dernière aide pour finaliser la mise en œuvre des actions;

Considérant que le règlement d'attribution des aides européennes impose une participation financière des bénéficiaires à hauteur de 102% des dépenses de personnels permanents ce qui équivaut à un auto-financement obligatoire minimum de 40 184 € pour le Parc naturel régional dont 39 396 € de valorisation du poste de coordinateur du Parc :

Les membres du Bureau à l'unanimité :

✓ Approuvent le plan de financement suivant pour la période 2021-2022 :

Dépense de fonctionnement	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C
Personnel (CDD et poste permanent)	37 740,00 €	0,00 %	0,00€	37 740,00 €
Frais de déplacement	3 190,00 €	20,00 %	638,00 €	3 828,00 €
Consommables (fournitures, appâts)	750,00 €	20,00 %	150,00 €	900,00€
TOTAL DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT	42 468,00 €		788,00 €	42 468,00 €

Plan de financement sur base éligible en fonctionnement

Financeur	Base éligible	Taux	Total du financement
Europe programme LIFE	42 468,00 €	60 %	25 481,00 €
Région Centre - Val de Loire	42 468,00 €	18 %	7 644,00 €
PNR Loire-Anjou-Touraine	42 468,00 €	22 %	9 343,00 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT :	42 468,00 €	100 %	42 468,00 €

- autorisent la Présidente à solliciter l'aide de la Région Centre Val de Loire pour la période 2021-2022 à hauteur de 7 644 €,
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente.

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication Le

1 3 JAN. 2021

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 8.9 Culture

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

M. Michel PONCHANT, à Jean-Marie GENNETEAU

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-05-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 8.9 Culture

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Mobilisation et participation citoyenne : sollicitation de la DRAC des Pays de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

La programmation 2021 présente une action « Mobilisation et participation citoyenne » intégrée au projet CATALYSE.

Mené sur quatre territoires des Pays de la Loire, dans une temporalité commune, le projet repose sur la mise en réseau d'acteurs culturels, éducatifs et environnementaux. Il sera mené en inter-Parc avec le Parc naturel région de Brière, en local avec la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

L'ambition du Parc et de la Compagnie Spectabilis est de compléter des outils pédagogiques classiques pour imaginer d'innovantes animations culturelles sur la thématique « transition ». Ces projets se développent au sein et autour de la création, avec des EPCI engagés dans des PCAET (Plan climat Air Energie Territorial). Ils accompagnent la mise en action des territoires sur la transition avec une ambition de transversalité des politiques, de montée en charge des dynamiques collectives et de mutualisation des outils.

L'intervention du PNR LAT consiste à

- ✓ solliciter les financeurs autour d'un dossier commun ;
- ✓ coordonner le projet à l'échelle de la région ;
- √ organiser et financer deux semaines de résidences et des actions culturelles sur le territoire du Parc;
- ✓ accompagner le dialogue inter-territoires (PNR de Brière, Pays de Retz, Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire) et l'évaluation du projet.

Plan de financement :

Financeurs	Base éligible	Taux	Total du financement
Région Pays de la Loire	25 348,00 €	17,60 %	4 462,00 €
Région Centre - Val de Loire	25 348,00 €	12,68 %	3 212,00 €
ADEME Pays de la Loire	25 348,00 €	35,50 %	9 000,00 €
DRAC Pays de la Loire	25 348,00 €	34,22 %	8 674,00 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT	25 348,00 €	100 %	25 348,00 €

Les membres du Bureau délibèrent favorablement à l'unanimité pour autoriser la Présidente à solliciter la DRAC Pays de la Loire pour un montant de 8 674 €.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente.

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le 1 3 JAN. 2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 8.9. Culture

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

M. Michel PONCHANT, à Jean-Marie GENNETEAU

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON. Département de Maine-et-Loire.

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-06-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 8.9. Culture

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Projet Recensement participatif du patrimoine : sollicitation des DRACs Centre Val de Loire et Pays de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Cette action, présentée dans le cadre la programmation régionale 2021, vise à renforcer la connaissance du patrimoine bâti et son appropriation par les habitants afin de mieux le valoriser. Elle s'appuie sur « l'expertise citoyenne » en proposant une modalité d'appel à projets pour choisir deux territoires d'expérimentation.

Animé directement par le Parc, celui-ci devra renforcer temporairement son ingénierie afin de mettre au point la méthode de travail et la rendre duplicable sur un autre territoire. Le Parc aura pour mission de :

- ✓ Concevoir et lancer un appel à projets à destination d'une entente entre une collectivité et une association locale;
- ✓ Former les volontaires, animer et assurer la collecte et l'analyse des données sur le patrimoine identifié par les habitants ;
- ✓ Proposer une lecture scientifique et accompagner les projets de valorisation qui naîtront de cette animation

Les DRAC Centre Val de Loire et Pays de la Loire sont très intéressés pour soutenir ce travail qui pourrait préfigurer de nouvelles relations partenariales avec le Parc.

En complément de la participation des Régions, il est envisagé une participation à hauteur de 5 793 € pour chacune d'elle.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 8.9. Culture

Plan de financement de l'action :

Financeur	Base éligible	Taux	Total du financement
Région des Pays de la Loire	38 620,00 €	53,8 %	20 779,00 €
Région Centre - Val de Loire	38 620,00 €	16,2 %	6 255,00 €
DRAC Centre - Val de Loire	38 620,00 €	15 %	5 793,00 €
DRAC Pays de la Loire	38 620,00 €	15 %	5 793,00 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT :	38 620,00 €	100 %	38 620,00 €

Les membres du Bureau délibérèrent favorablement et à l'unanimité pour :

✓ autoriser la Présidente à solliciter les DRACs Centre-Val de Loire et Pays de la Loire pour un montant respectif de 5 793 €.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le 1 3 JAN, 2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 1.4. Autres types de contrats

The factor of pool do contrato

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

M. Michel PONCHANT, à Jean-Marie GENNETEAU

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON. Département de Maine-et-Loire.

Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-07-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021 Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 16

Assurance statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, autorisant le Centre de Gestion à souscrire pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires liés au personnel.

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2020/08/B du Bureau en date du 15 janvier 2020 chargeant le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire ;

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime: L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe avec couverture des charges patronales;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous- préfecture et de la publication Le 1 3 JAN, 2021

Page 3/3

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du Mardi 5 janvier 2021

Le mardi 5 janvier 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 14 décembre par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel:

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire

Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre et Loire

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire

Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire

M. Jackie PASSET, La Ménitré

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles

Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse

Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à Laurent GÉRAULT

M. Paul OPRÉA, Loire-Authion, à Sophie TUBIANA

M. Michel PONCHANT, à Jean-Marie GENNETEAU

Excusés:

Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,

Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire

M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,

M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,

Mme Sophie LAGREE, C.C. Chinon Vienne et Loire

M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire

M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire

Mme Alice WANNEROY, Tours métropole

Accusé de réception en préfecture 049-254902265-20210105-2021-08-B-DE Date de télétransmission : 13/01/2021 Date de réception préfecture : 13/01/2021

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 49730 MONTSOREAU 5.3. Désignation de représentants

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix: 16

Commission Locale d'Information du CNPE de Chinon : Désignation d'un suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement.

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2020/30/B du Bureau du syndicat mixte du Parc désignant Madame Sophie-Anne SAUVAIGO en qualité de titulaire :

Considérant qu'il convient de désigner également un suppléant,

Considérant la candidature de Mme Brigitte GUGLIELMI,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

✓ Approuvent la candidature de Madame Brigitte GUGLIELMI et la désignent pour siéger à la CLI du CNPE de Chinon en qualité de suppléante.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président Compte- tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication Le

1 3 JAN, 2021